



Saint-Gaudens, le 13 février 2024

A l'attention de Mesdames et
Messieurs les délégués du comité
syndical

Objet : convocation comité syndical

Nos réf : lvmfr240213

PJ : dossier complet

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du **comité syndical** du SICASMIR qui aura lieu

le mardi 20 février 2024, à 18 heures
au parc des expositions à Villeneuve de Rivière.

Ordre du jour :

Tous services

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 octobre 2023	L. Vigneaux
2	Débat d'orientations budgétaires 2024	L Vigneaux
3	Indemnités dimanches et jours fériés	L Vigneaux
4	Revalorisation Compte Epargne Temps	L Vigneaux
5	Budget Sicasmir – produits irrécouvrables	D Sarraquigne
6	Enquête de satisfaction – communication des résultats	N Lacroix
7	Rendu-compte des délégations d'attributions	L. Vigneaux

Etablissements ou équipements médico-sociaux -CAJA

Plateforme de répit des aidants - « Maison des Aidants du Comminges – MDA »

8	MDA - Convention prestation de service – ateliers Sophrologie	R Farre
9	Budget annexe CAJA – produits irrécouvrables	D Sarraquigne

Service Aide A Domicile - SAAD

10	Budget annexe SAAD – produits irrécouvrables	D. Sarraquigne
----	--	----------------

Autres

11	Questions diverses	//
----	--------------------	----

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



La Présidente
Laure VIGNEAUX



Saint-Gaudens, le 21 février 2024

A l'attention de Mesdames et
Messieurs les délégués du comité
syndical

Objet : convocation comité syndical

Nos réf : lvmfr240221

PJ : dossier complet

Madame, Monsieur,

Le comité syndical n'a pu délibérer légalement le 20 février 2024, le quorum n'étant pas atteint. Conformément à l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai le plaisir de vous convier à une nouvelle réunion du **comité syndical** qui aura lieu :

le mardi 27 février 2024, à 18 heures
au parc des expositions à Villeneuve de Rivière.

Ordre du jour :

Tous services

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 octobre 2023	L. Vigneaux
2	Débat d'orientations budgétaires 2024	L Vigneaux
3	Indemnités dimanches et jours fériés	L Vigneaux
4	Revalorisation Compte Epargne Temps	L Vigneaux
5	Budget Sicasmir – produits irrécouvrables	D Sarraquigne
6	Enquête de satisfaction – communication des résultats	N Lacroix
7	Rendu-compte des délégations d'attributions	L. Vigneaux

Etablissements ou équipements médico-sociaux -CAJA

Plateforme de répit des aidants - « Maison des Aidants du Comminges – MDA »

8	MDA - Convention prestation de service – ateliers Sophrologie	R Farre
9	Budget annexe CAJA – produits irrécouvrables	D Sarraquigne

Service Aide A Domicile - SAAD

10	Budget annexe SAAD – produits irrécouvrables	D. Sarraquigne
----	--	----------------

Autres

11	Questions diverses	//
----	--------------------	----

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



La Présidente
Laure VIGNEAUX



Date de mise en ligne : 20 mars 2024

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à 18 heures, les délégués du SICASMIR se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Madame Laure VIGNEAUX et n'a pu délibérer légalement, le quorum n'étant pas atteint.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a été de nouveau convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-quatre, à 18 heures, sous la présidence de Laure VIGNEAUX, et a pu délibérer légalement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Denis SARRAQUIGNE

Présents / Suppléances / Procurations

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	SUPPLÉE PAR	PROCURATION A	NOM - PRENOM	INT. COMMUN	ALZHEIMER	SAAD	SSIAD
AMBAX	LERCO	Roger					X	X		
ARBON	DI PIETRO	Anne					X	X		
ARDIEGE	CONSTANTIN	Nathalie					X	X		X
ASPET	SAGET	Muriel					X	X		
ASPRET SARRAT	GIL	Christine					X	X	X	X
ASPRET SARRAT	SEGURA	Evelyne					X	X	X	X
AULON	VANDERGHEYNST	Claude					X	X		
AURIGNAC	BERGES	Monique					X	X		
AUSSON	DELPHIN	Anne-Marie					X	X	X	X
BARBAZAN	ARIES	Fabienne		X		WINTERSTEIN MARTINE	X	X		
BARBAZAN	BALLARIN	Jacques					X	X		
BOULOGNE SUR GESSE	BON	Yves					X	X		
BOUDRAC	CLARENS	Gilles					X	X	X	X
BOUSSAN	DEMENITROUX	Emma					X	X		
BOUSSAN	LAPUYADE	Didier			X	DEMENITROUX EMMA	X	X		
CASSAGNE	ROUQUETTE-ALCARAZ	Dominique					X	X		
CAZARIL-TAMBOURES	SARRAUTE	Yolande					X	X	X	X
CAZENEUVE-MONTAUT	DUCLOS	Laurent					X	X		
CIADOUX	SCHIAVON	Yannick					X	X		

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	SUPPLÉ PAR	PROCURATION A	NOM - PRENOM	INT. COMMUN	ALZHEIMER	SAAD	SSIAD
CIERP GAUD	PUJOS	Maguy					X	X		
CUING (LE)	LACROIX	Nathalie					X	X	X	X
CUING (LE)	SAEZ	Emmanuelle					X	X	X	X
ESTANCARBON	PUJOL DURAND	Annie		X		NICOLOSO SYLVIANE	X	X	X	X
ESTANCARBON	RODELLAR	Monique					X	X	X	X
FIGAROL	PERRIN	Lydie			X	ROUQUETTE-ALCARAZ DOMINIQUE	X	X		
FRANQUEVIELLE	ESTRUCH	Alice					X	X	X	X
HUOS	DUHALDE	Claudine			X	DUPLEICH J,BERTRAND	X	X		X
HUOS	DUPLEICH	Jean-Bertrand					X	X		X
L'ISLE EN DODON	BERGOUNAN	Jeanette					X	X		
LABARTHE-INARD	LAFORGUE	Jenny					X	X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	GOUZENES	Jeanne					X	X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	PARMEGIANI	Marie-Paule					X	X	X	X
LANDORTHE	GUERRI	Laetitia		X		VENEL ANNE-MARIE	X	X	X	X
LARCAN	MIGNONAT	Mélanie		X		ROGER ISABELLE	X	X	X	X
LE FRECHET	FIDANZA	André					X	X		
LESPITEAU	DUPUY	Jérôme					X	X	X	X
LESTELLE DE ST-MARTORY	LORENTE	Chantal					X	X		
LIEOUX	DARBON	Nathalie					X	X	X	X
LIEOUX	GRAMONT	Irene					X	X	X	X
LODES	DUMOUCHE	Laurie			X	LAUQUE REGINE	X	X	X	X
LODES	LAUQUE	Regine					X	X	X	X
LOUDET	BUZON	Caroline					X	X	X	X
LOURDE	CARCY	Olivier					X	X		
LOURDE	FARCY	Christian			X	CARCY OLIVIER	X	X		
MALVEZIE	DEMIGUEL	Véronique					X	X		X
MALVEZIE	PACHERE	Christine					X	X		X
MARTRES DE RIVIERE	MARTIN	Suzette					X	X		X
MIRAMONT DE COMMINGES	DANFLOUS	Marie-France					X	X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure					X	X	X	X
MONTBERNARD	LAFFORGUE	Nicole					X	X		
MONTESPAN	DAUNES	Catherine					X	X		
MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien			X	VIGNEAUX LAURE	X	X		
MONTMAURIN	LINEL	Christophe					X	X		
MONTOULIEU-ST-BERNARD	SORS	Camille					X	X		
MONTREJEAU	TARISSAN	Martine					X	X	X	X
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick					X	X		
PEYROUZET	LOUDIERE	Agnès					X	X		
PEYROUZET	PALMIER	Thierry					X	X		
POINTIS DE RIVIERE	BARRERE	Céline					X	X		X

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	SUPPLÉE PAR	PROCURATION A	NOM - PRENOM	INT. COMMUN	ALZHEIMER	SAAD	SSIAD
POINTIS DE RIVIERE	WAGNER	Stéphane					X	X		X
POINTIS INARD	BARRERE	William					X	X	X	X
POINTIS INARD	FOUSSAT	Anne-Marie		X		GOUAZE CHRISTIAN	X	X	X	X
RAZECUEILLE	BARRERE	Jean-Pierre					X	X		
RAZECUEILLE	BARRERE	Josiane					X	X		
ROQUEFORT SUR GARONNE	SOULA	Michel			X	SARRAQUIGNE DENIS	X	X		
SAINT-ANDRE	RAULET	Eliane		X		BECHET MARIE	X	X		
SAINT-BEAT/LEZ	ROUX	Gérard					X	X		
SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda					X	X	X	X
SAINT-IGNAN	DULION	Helene					X	X	X	X
SAINT-IGNAN	MONLONG	Josette					X	X	X	X
SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis					X	X		
SAINT-MARCET	VIALAS	Rachel					X	X	X	X
SAINT PE D'ARDET	DUTERTRE	Stéphane					X	X		X
SAINT PE D'ARDET	GARLANTEZEC	Yvette					X	X		X
SAINT-PLANCARD	KRSTENIK'OVA	Alain					X	X	X	X
SALHERM	de GAULEJAC	Michel					X	X		
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu					X	X		
SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul					X	X		
SAMOUEILLAN	MAURUC	Jean					X	X		
SARRECAVE	DE FAIL	Anita					X	X		
SARREMEZAN	ENEL	Catherine					X	X		
SARREMEZAN	FAGE	Aurélie					X	X		
SAUVETERRE DE COMMINGES	VERDIER	Marie			X	GOUZENES JEANNE	X	X		X
SAUX-ET-POMAREDE	DESPLANQUES	Marie-Claire					X	X	X	X
SAUX-ET-POMAREDE	FOURMENT	Eliane					X	X	X	X
SAVARTES	GILLY	Martine					X	X	X	X
SAVARTES	FAURE	Sylvette					X	X	X	X
SEDEILHAC	LARRIEU	Véronique					X	X	X	X
TOURREILLES (LES)	SARRAQUIGNE	Denis					X	X	X	X
TOURREILLES (LES)	SYLVAIN	Nadine					X	X	X	X
VALENTINE	BAUWEN	Christel					X	X	X	X
VALENTINE	DULAC	Fabienne					X	X	X	X

Ordre du jour :

Tous services

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 octobre 2023	L. Vigneaux
2	Débat d'orientations budgétaires 2024	L Vigneaux
3	Indemnités dimanches et jours fériés	L Vigneaux
4	Revalorisation Compte Epargne Temps	L Vigneaux
5	Budget Sicasmir – produits irrécouvrables	D Sarraquigne
6	Enquête de satisfaction – communication des résultats	N Lacroix
7	Rendu-compte des délégations d'attributions	L. Vigneaux

Etablissements ou équipements médico-sociaux -CAJA

Plateforme de répit des aidants - « Maison des Aidants du Comminges – MDA »

8	MDA - Convention prestation de service – ateliers Sophrologie	R Farre
9	Budget annexe CAJA – produits irrécouvrables	D Sarraquigne

Service Aide A Domicile - SAAD

10	Budget annexe SAAD – produits irrécouvrables	D. Sarraquigne
----	--	----------------

Autres

11	Questions diverses	//
----	--------------------	----

La Présidente rend hommage à Madame Françoise BERGES qui vient de nous quitter. Déléguée suppléante au Sicasmir depuis novembre 2022 pour la commune de Milhas, Madame Bergès avait travaillé pendant 24 ans comme agent social au SAAD, sur le secteur d'Aspet.

Délibération n°2024-02-01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

La Présidente présente le rapport suivant :

Les délégués ont reçu, avec leur convocation à la présente réunion, le procès-verbal de la séance du comité syndical du 24 octobre 2023.

Avant d'approuver ce procès-verbal, la Présidente demande s'il convient d'apporter des modifications.

Aucune modification n'étant demandée, il est proposé au comité syndical

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 24 octobre 2023.

POUR : 92

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOpte

Avant d'ouvrir le débat d'orientations budgétaires, **la Présidente** fait un point sur la situation du SICASMIR depuis le dernier comité syndical d'octobre 2023.

Grâce au soutien des communes et à l'engagement de tous, la ligne de trésorerie a été remboursée. L'ensemble des factures et des actes infirmiers sont payés. Au 24 février 2024, le Sicasmir est à jour de tous ses paiements.

- 1) SAAD : les déficits antérieurs à 2022 sont soldés. Le déficit 2022 sera repris en totalité sur le budget 2024.
2024 sera l'année de remise à zéro mais aussi l'année de toutes les attentions avec un travail quotidien de consolidation de l'activité pour maintenir l'équilibre financier.
- 2) SSIAD : la dotation de l'ARS a été revue à la baisse suite au retrait de Cagire-Garonne-Salat. Les modalités de versement seront revues au 1^{er} juillet pour passer au réel.
- 3) CAJA/ESA/MDA : ces services ne posent pas de problèmes particuliers mais demandent de rester attentifs.
- 4) le retrait de la CC Cagire-Garonne-Salat est effectif depuis le 1^{er} janvier 2024 suite à l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2023.
- 5) La délibération d'octobre 2023 portant sur la modification des statuts actant des demandes de retrait et d'adhésions de communes a fait l'objet d'observations des services de l'Etat. Par conséquent, elle n'a pas été validée.

Cette procédure sera revue en comité syndical au mois de juin (pour limiter la multiplication des procédures de modification statutaire) où seront présentées une 1^{ère} délibération sur le retrait des communes, une 2^{ème} sur les adhésions et une 3^{ème} sur la modification statutaire.

D'autres modifications pourraient s'ajouter selon l'avancée des nouveaux Services Autonomie à Domicile.

Le débat d'orientations budgétaires qui va être présenté s'appuie sur un objectif de clarification et de stabilisation de l'activité pour l'ensemble des services dans le but de préparer au mieux les futurs Services Autonomie à Domicile (SAD). Les SSIAD ont jusqu'au 30 juin 2025 pour demander une autorisation de SAD Mixte (aide et soins).

A compter du 1^{er} mars 2024, un médecin coordonnateur interviendra par convention pour valider les protocoles de soins et coordonner l'action des différents intervenants au domicile des bénéficiaires.

Délibération n°2024-02-02

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2024

La Présidente donne lecture du rapport suivant :

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales telles que mentionnées à l'article L.5211-36, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ont l'obligation d'assurer la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) avant le vote du budget.

Afin d'attester de son organisation et de prendre acte de sa tenue, la présente délibération spécifique au DOB figure clairement dans le compte-rendu de la séance qui lui a été consacrée et est transmise au représentant de l'Etat.

Le débat est agrémenté par la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), document de synthèse relatif au débat, transmis lors de la convocation de ce comité syndical et annexé à la présente délibération pour rendre compte de la bonne information des délégués syndicaux.

POUR : 92

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOpte



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR L'ANNEE 2024

DISPOSITIONS GENERALES

Dans les communes de 3 500 habitants et plus (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (article L 5211-36 du CGCT), l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires **dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.**

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Moment privilégié pour évoquer et définir les stratégies envisagées par le syndicat pour la réalisation de ses objectifs à court, moyen et long terme, ce débat permet de poursuivre le

déploiement des services sur son territoire d'action, y compris dans les zones les plus reculées, ce qui constitue un véritable défi.

1- PRESENTATION

Le Sicasmir est un service public dont la mission essentielle réside dans la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap et de leurs proches aidants.

○ **Le Centre d'Accueil de Jour (CAJA)** dont la compétence est partagée entre le Département et l'ARS, accueille en journée des personnes vivant à domicile et atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres maladies neuroévolutives.

○ **La Maison des Aidants (MDA)** est destiné à apporter aide, soutien et répit à ceux qui aident leurs proches fragilisés.

○ **Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)** dont l'autorité de tarification est le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Par arrêté départemental portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement, celle-ci est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 25 août 2023.

○ **Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)** dont l'autorité de tutelle est l'Agence Régionale de Santé Occitanie intègre **L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)** qui a pour mission principale de réduire les symptômes et/ou maintenir ou développer les capacités résiduelles des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives afin de permettre le maintien à domicile

L'organisation administrative du SICASMIR s'articule autour des fonctions supports habituelles : finances, ressources humaines, administratif et d'un pôle opérationnel en charge des services de maintien à domicile listés ci-dessus.

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 s'inscrit dans un contexte de stabilisation de la structure.

2- UN CONTEXTE DE CLARIFICATION ET DE STABILISATION

● **pour le SAAD** → contexte de difficultés financières importantes en 2023 pour le secteur de l'aide à domicile qui sera soutenu en 2024 par une participation financière des communes relevant de la compétence ;

- **pour le SSIAD** →. un appui pour le secteur des soins qui nécessitera un accompagnement renforcé pour la mise en place des Services autonomie à domicile ;

Le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 réforme l'aide et le soin à domicile et prévoit pour ce faire le rapprochement ou la fusion des services SAAD et SSIAD existants au profit d'une nouvelle catégorie unique de service : les « services autonomie à domicile » -SAD.

- **pour le Centre d'Accueil de Jour, la Maison des Aidants et l'Equipe Spécialisée Alzheimer**
→ la transformation des actuels services à domicile en services autonomie à domicile doit faciliter la coordination des professionnels de l'aide et du soin autour des personnes fragiles et proches aidants. Ces services auront désormais des missions de prévention et de soutien renforcées.

3- RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE-GARONNE-SALAT DU SICASMIR AU 1ER JANVIER 2024

Arrêté préfectoral n°2023-370 du 20 décembre 2023 autorisant le retrait de la communauté de communes Cagire Garonne Salat du Sicasmir au 1^{er} janvier 2024

Par délibération en date du 28 septembre 2023, la communauté de communes Cagire-Garonne-Salat a décidé de son retrait du Sicasmir au 1^{er} janvier 2024. Ce retrait a entraîné la restitution à la communauté de communes Cagire-Garonne-Salat des deux compétences qui étaient exercées en représentation-substitution :

- aide et accompagnement à domicile
- soins infirmiers à domicile.

Le comité syndical s'est prononcé favorablement sur ce retrait en date du 24 octobre 2023. La mise en œuvre effective de cette procédure n'a été rendue possible qu'après accords des autorités tarifaires : le Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du suivi d'autorisation et de son habilitation à l'aide sociale et de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

36 bénéficiaires sont depuis pris en charge par la communauté de communes.

Dans le cadre de ce retrait, 4 agents titulaires et 1 agent en CDD ont rejoint la communauté de communes.

4- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

4.1 Les équipes

Les coûts liés à la masse salariale resteront une préoccupation majeure en 2024, quel que soit le service d'intervention. C'est le principal poste en dépenses de fonctionnement.

Le lien entre les équipes de terrain et les équipes administratives sera renforcé, en continuité de la réorganisation opérée fin 2023. Les Infirmiers de coordination (IDEC) supervisent d'ores et déjà les prestations d'aide, d'accompagnement et de soins y compris l'activité du CAJA et de la MDA, en prévision de la réforme des Services Autonomie à Domicile.

Une campagne d'information sur les formations organisées en 2024 a été menée en janvier auprès de l'ensemble des agents. Les actions de formation ont été sélectionnées pour être au plus près des besoins.

Poste gestionnaire finances / RH

Repositionnement en interne en raison du départ à la retraite de l'agent en poste.

Médecin coordonnateur

Conventionnement avec un médecin coordonnateur à compter du 1^{er} Mars 2024.

Poste archiviste

La gestion et la conservation actuelles des archives du syndicat ne répondent pas aux obligations normalisées. Les frais de conservation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité qui inscrit, chaque année, les crédits nécessaires. A cet effet, un chargé de mission sera recruté en cours d'année, en CDD, pour une période inférieure à 6 mois. Simultanément, des travaux seront engagés pour l'aménagement de zone de stockage.

5- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2024

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 s'inscrivent dans un contexte économique dégradé, marqué par le maintien d'une inflation élevée et de craintes pesant sur le coût de l'énergie.

Le bâtiment annexe, fermé l'hiver dernier pour réduire les dépenses d'entretien et énergétique, est loué depuis le 1^{er} janvier 2024 (pour une durée de six ans) à la mairie de Saint-Gaudens qui installera le campus connecté.

5.1 - La nomenclature budgétaire et comptable M57 : suite à cette nouvelle norme déployée en 2023 pour le budget principal SICASMIR, le Compte Financier Unique (CFU) sera mis en place fin 2024.

5.2 - Le CREF – Conseil départemental de la Haute-Garonne

Le Contrat de Retour à l'Equilibre Financier a été signé en septembre 2022 pour une durée de trois ans. Le prochain comité de suivi se réunira au cours du premier semestre 2024.

5.3 - La contribution des communes

Conformément à l'article 12 des statuts du Sicasmir, la contribution des collectivités aux dépenses d'administration générale du syndicat est fixée par l'organe délibérant du syndicat.

Pour les communes adhérentes au SAAD, la contribution 2024 a été augmentée à hauteur de 5,00 € par habitant.

Une contribution exceptionnelle de 5,00 € a été votée en octobre 2023 pour ces mêmes communes adhérentes au SAAD afin de rétablir l'équilibre budgétaire de ce service.

La contribution des communes adhérentes aux compétences SSIAD et ALZHEIMER reste inchangée : 0,50 € par habitant.

5.4 - Les recettes et dépenses de fonctionnement.

Les budgets primitifs 2024 de chacun des budgets annexes en nomenclature M22 ont été votés en novembre 2023.

Le budget primitif 2024 du budget principal du SICASMIR, en nomenclature M57, sera voté en mars 2024.

SSIAD/CAJA/MDA

Pour rappel, les budgets SSIAD PA, SSIAD PH, SSIAD ESA et CAJA font partie d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens – CPOM, signé en Août 2018 pour une durée de 5 ans. Une demande de prolongation d'un an a été transmise à l'Agence Régionale de Santé et au Conseil Départemental concernant le CPOM en cours.

SSIAD

Les arrêtés de l'Agence Régionale de Santé – ARS – portant sur la dotation globale de soins ont été reçus en novembre 2023.

L'ARS nous a informés que des arrêtés rectificatifs, qui nous seront transmis début 2024, indiqueront que la dotation est réduite de 22 places et qu'elle passera au réel à partir de juillet 2024.

Le transfert de 22 places vers la communauté de communes Cagire Garonne Salat aura pour incidence une diminution d'un montant de 310 709.00 € de la dotation versée par l'ARS en 2024. Ce montant sera déduit des versements de janvier à juin 2024.

Maison des Aidants

Le budget annexe M22 de la Plateforme de Répit, non inclus dans le CPOM, fait l'objet d'une augmentation de crédits alloués pour 2024.

SAAD

Le budget annexe M22 du SAAD, voté en novembre 2023, fera l'objet de décisions modificatives en fonction du tarif horaire fixé par le Conseil Départemental.

5.5 - Les recettes et dépenses d'investissement.

Les travaux de réhabilitation du parking du siège social envisagés en 2022 seront réalisés si la capacité financière le permet.

5.6 - La dette

Au 31/12/2023, l'intégralité de la ligne de trésorerie a été remboursée.

Budget CAJA / emprunt souscrit sur 30 ans / en cours de remboursement :

Montant restant à rembourser au 31/12/2023 : 515 704.68 € (fin en 2038).

6- EVALUATIONS EXTERNES

Les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 sont tenus de procéder à des évaluations externes. Par conséquent, conformément à l'article L.312-8 du CASF, le Centre d'accueil de Jour et le SSIAD feront l'objet en 2024 d'une évaluation externe par un organisme autorisé par la Haute Autorité de Santé.

7- APPELS A PROJETS ET CANDIDATURES

1) Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le Sicasmir a répondu à un appel à candidatures lancé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Cette dotation complémentaire viserait à financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager.

Les objectifs faisant l'objet de la candidature :

« Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités »

- Améliorer la qualité des soins
- Rompre l'isolement
- Avoir un personnel formé et compétent – soutien IDEC

« Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire » :

- Réduire les inégalités d'accès aux prestations d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile.

« Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants »

- Partage des valeurs professionnelles, du sens du travail, des enjeux et stratégie de la structure

Ces missions sont éligibles au bénéfice de la dotation complémentaire versée aux SAD par les départements dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

2) Maison des Aidants

Le SICASMIR a également répondu à un appel à initiatives dans le cadre de la Conférence des Financeurs.

Intitulé « **L'équilibre en mouvement** », celui-ci a pour objectif le maintien de l'autonomie des personnes âgées ainsi que la prévention des chutes au domicile.

8- DEPLOIEMENT DE LA REFORME DES SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE -SAD

Décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L313-1-3 du CASF et aux services d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L.312-1 du même code.

Le secteur du domicile se restructure avec un rapprochement des services existants (SAAD, SSIAD) pour former une catégorie unique de services, les Services Autonomie à Domicile - SAD, en vue de faciliter la coordination et la création de passerelles entre les structures d'aide et de soins.

Les missions et les principes d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile sont définis par le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023.

Les missions des SAD sont listées dans le nouvel article D.312-1 du CASF :

- Aide et accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne (cf. nouvel article D.312-2)
- Réponse aux besoins de soins (cf. nouvel article D.312-3)
- Aide à l'insertion sociale
- Actions de prévention de la perte d'autonomie, de préservation, de restauration et de soutien à l'autonomie
- Soutien aux aidants

La réforme des SAD sera également l'un des leviers pour améliorer l'attractivité des métiers.

Le SICASMIR s'inscrira dans le cadre de cette réforme.

Temps consacré au lien social à domicile

Décret n°2023-1431 du 30 décembre 2023

Art L.232-6 du CASF

À partir de 2024, les personnes âgées bénéficiaires de l'APA pourront se voir proposer jusqu'à deux heures de soutien supplémentaire à domicile par des professionnels, consacrées exclusivement à l'accompagnement et au lien social, afin de lutter contre l'isolement, mieux prévenir la perte d'autonomie et repérer les fragilités.

9- ENQUETES DE SATISFACTION

Décret n°2004-287 du 25 mars 2004 – art 19

Conformément à la réglementation, afin d'associer les bénéficiaires des prestations au fonctionnement des services, **une enquête de satisfaction leur a été adressée en décembre 2023.**

Cette enquête est réalisée chaque fin d'année.

EN CONCLUSION

L'exercice budgétaire et comptable 2024 sera contraint dans le but de retrouver un niveau de fonctionnement et une santé financière stable.

Les communes membres recevront régulièrement *un état pour rendre compte de l'activité globale.*

Le débat est ouvert.

***I GRAMONT** demande des informations sur le plan Grand-Age.*

***LA PRESIDENTE** fait part de son récent entretien avec les services de l'ARS Occitanie qui attendent que l'Etat complète ses engagements législatifs. Le cahier des charges des futurs SAD Mixtes est publié mais en attente là aussi de dispositions claires.*

***S WAGNER** souhaite un éclaircissement sur les contributions des communes 2023 et 2024. Par ailleurs, pour les communes adhérentes à ce jour à une seule compétence, que se passera-t-il lors de la mise en place des SAD Mixtes ?*

***LA PRESIDENTE** revient sur les contributions : en 2023, une contribution exceptionnelle a été appelée auprès de l'ensemble des membres du Sicasmir pour solder la ligne de trésorerie. Pour l'année 2024, la contribution budgétaire des communes (délibération d'octobre 2023) est répartie comme suit :*

- CAJA/MDA 0,50 € / hab
- SSIAD 0,50 € / hab
- SAAD 5,00 € / hab.

Une contribution supplémentaire de 5,00 € / hab (délibération d'octobre 2023) sera appelée en cours d'année auprès des communes adhérentes au SAAD.

La réforme des SAD Mixtes suppose, sous réserves, deux cas de figure : une commune adhérente à ce jour à une ou plusieurs compétences exercées par le Sicasmir adhèrera au SAD Mixte. Dans le cas de la commune de Pointis-Rivière où est uniquement exercée la compétence SSIAD, il est possible, dans le cadre d'une harmonisation territoriale de l'activité, que le SIVOM du Haut-Comminges reprenne la compétence. L'ARS est chargée de ce découpage futur.

Qu'en sera-t-il des contributions des communes ? Un montant sera-t-il versé par bénéficiaire selon le type de prise en charge ? Elles seront révisées.

Délibération n°2024-02-03

**TOUS SERVICES -
INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAIL LE DIMANCHE
ET LES JOURS FERIES.**

La Présidente présente le rapport suivant :

Les agents sociaux, aides-soignants et infirmiers territoriaux bénéficient d'une indemnité forfaitaire pour travail le dimanche et les jours fériés.

Cette indemnité est allouée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels.

Depuis le 1^{er} Janvier 2024, son montant est de 60.00 € pour 8 heures travaillées (Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2004 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés)

Cette indemnité est payée au prorata de la durée effective de service pour une durée inférieure ou supérieure à 8 heures.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical

- **D'AUTORISER** le paiement de l'indemnité forfaitaire pour travail le dimanche et les jours fériés aux agents concernés.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les documents afférents à cette délibération
- **D'INSCRIRE** au budget 2024 les crédits correspondants

POUR : 92

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOpte

Délibération n°2024-02-04

TOUS SERVICES **REVALORISATION COMPTE EPARGNE TEMPS**

La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté du 28 août 2009,
Vu les délibérations n°16.04.03 du 7 avril 2016 et n°2021.12.03 du 21 décembre 2021 relatives aux modalités d'instauration du compte épargne temps,
Vu l'arrêté du 24 novembre 2023,

L'arrêté du 24 novembre 2023 procède à une revalorisation du barème de monétisation des jours épargnés sur le compte épargne temps comme suit :

- Catégorie A et assimilé : 150 € (au lieu de 135 €)
- Catégorie B et assimilé : 100 € (au lieu de 90 €)
- Catégorie C et assimilé : 83 € (au lieu de 75 €)

Il est proposé au comité syndical

- **D'APPROUVER** la revalorisation du barème d'indemnisation des jours épargnés dans le compte épargne temps

POUR : 92

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOpte

Délibération n°2024-02-05

BUDGET PRINCIPAL SICASMIR M57 - PRODUITS IRRECouvrABLES

D SARRAQUIGNE donne lecture du rapport suivant :

Le Trésor Public a transmis une demande d'annulation de créances au profit de bénéficiaires du Sicasmir.

Le montant à annuler s'élève à 265.00 €.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical

- **D'APPROUVER** la demande d'annulation de ces créances

- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer les documents afférents à cette délibération.

POUR : 92

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOpte

ENQUETE DE SATISFACTION 2023

N. LACROIX détaille les résultats de l'enquête qui a été réalisée en décembre 2023 auprès des 600 bénéficiaires.

Le document ci-après présenté sera transmis par mail le 28 février aux délégués titulaires, mairies et autorités de tutelle.



ENQUETE DE SATISFACTION 2023

Réponses obtenues : 150
Taux de réponse : 25 %
Date : du 27/11/2023 au 10/01/2024

1- LE BENEFICIAIRE

Sexe

(144 réponses)

Homme : 31 % Femme : 69 %

Tranche d'âge

(139 réponses)

30-39 ans : 0,6 % 40-49 ans : 0,6 % 50-59 ans : 4 % 60-69 ans : 8,7 %
70-79 ans : 24 % 80-89 ans : 35,3 % 90 et plus : 19,3 %

Composition du foyer

(146 réponses)

Seul-e : 42 % En couple : 41,3 % Autre : 0,6 %
Avec un ou des membres de la famille : 13,3 %

2- LE SICASMIR ET VOUS

Les services concernés

SAAD : 53,3 % SSIAD : 12,7 % CAJA : 8,7 %
MDA : 10,7 % ESA : 16 %

Personne interrogée

(135 réponses)

Le bénéficiaire : 54 % Membre de la famille : 28,7 % Proche : 2 %
Professionnel médico-social : 5,3 %

Sous tutelle, curatelle ou une autre forme de protection juridique

(98 réponses)

Oui 6,1 % Non 93,9 %

Ancienneté dans le Sicasmir

Moins d'un an : 23,3 % de 1 à 3 ans : 20 %
De 3 ans à 5 ans : 12,7 % Plus de 5 ans : 15,3 %

Niveau de satisfaction par rapport aux prestations

SAAD :	très satisfait ou satisfait	90,8 %	(87 réponses)
SSIAD :	très satisfait ou satisfait	100 %	(18 réponses)
CAJA :	très satisfait ou satisfait	94,7 %	(19 réponses)
ESA :	très satisfait ou satisfait	100 %	(23 réponses)
MDA :	très satisfait ou satisfait	93,7 %	(16 réponses)

Service de Soins
Infirmiers à Domicile
SSIAD

Service d'Aide et
d'Accompagnement à Domicile
SAAD

Centre d'Accueil
de Jour Alzheimer
CAJA

Maison des Aidants
du Comminges
MDA

SICASMIR

14 RUE ROBERT SCHUMANN BP 73 31802 SAINT-GAUDENS
05 61 94 34 34 | CONTACT@SICASMIR.FR
WWW.SICASMIR.FR



3- NOS SERVICES AMINISTRATIFS

très satisfait ou satisfait – peu satisfait ou pas du tout satisfait

Niveau de satisfaction par rapport à nos services de standard et d'accueil

Accueil téléphonique :	97,6 % - 2,4 %	(127 réponses)
Accueil dans nos locaux :	100 % -	(60 réponses)
Prise en charge des demandes :	85,7 % - 14,3 %	(105 réponses)
Efficacité de la transmission :	89,2 % - 10,8 %	(93 réponses)

Qualité du contact avec les services administratifs, soit par téléphone, soit en visite

Constitution du dossier :	97,2 % - 2,8 %	(107 réponses)
Réactivité des services :	85,4 % - 14,6 %	(96 réponses)
Suivi du dossier :	92,5 % - 7,5 %	(93 réponses)
Disponibilité :	89 % - 11 %	(91 réponses)
Fréquence des contacts :	88 % - 12 %	(83 réponses)

Satisfaction de la clarté des documents

Livret d'accueil :	97,6 % - 2,4 %	(85 réponses)
Contrat de prestations :	95,4 % - 4,6 %	(66 réponses)
Cahier de liaison :	96,5 % - 3,5 %	(85 réponses)

4- LES SERVICES A DOMICILE

Les prestations du Sicasmir

SAAD

(80 réponses)

aide au ménage / linge	88,7 %
aide à la gestion administrative	10 %
aide aux courses	26,3 %
aide à la marche/déplacements	18,8 %
aide à la toilette / habillage	41,3 %
aide au lever / coucher	16,3 %
aide à la préparation des repas	15 %

CAJA

(13 réponses)

transport	100 %
repas	100 %
prise en charge	100 %

ESA

(24 réponses)

séances	100 %
---------------	-------

SSIAD

(19 réponses)

lever / coucher	52,7 %
toilette / habillage	100 %
change	37 %
prise de médicaments	10,5 %
soins de toilette / confort	68,5 %
(rasage, shampoing, soins de pieds...)	

MDA

(16 réponses)

la pause-café	81,3 %
le relais-mémoire	100 %
soutien psychologique	37,5 %
sophrologie	31,3 %
temps libéré	57 %

Service de Soins
Infirmiers à Domicile

SSIAD

Service d'Aide et
d'Accompagnement à Domicile

SAAD

Centre d'Accueil
de Jour Alzheimer

CAJA

Maison des Aidants
du Comminges

MDA

SICASMI

14 RUE ROBERT SCHUMANN BP 73 31803 SAINT-GAUDENS
05 61 94 24 34 | CONTACT@SICASMI.FR
WWW.SICASMI.FR



Ces prestations sont-elles adaptées à la situation du bénéficiaire ?

(119 réponses)

Oui 94 % Non 5 %

Prestations pendant les week-ends et jours fériés

(140 réponses)

Oui 25,7 % Non 74,3 %

Satisfaction de l'intervention des remplaçants

(106 réponses)

Oui 85,9 % Non 14,1 %

Les heures d'intervention sont-elles adaptées à la prestation ?

(114 réponses)

Oui 90,4 % Non 9,6 %

Que pensez-vous du personnel intervenant

(très satisfait ou satisfait – peu satisfait ou pas du tout satisfait)

Ponctualité :	94,6 % - 5,4 %	(130 réponses)
Disponibilité / politesse :	98,3 % - 1,7 %	(120 réponses)
Respect de l'intimité :	98,2 % - 1,8 %	(113 réponses)
Compétences professionnelles :	96,4 % - 3,6 %	(112 réponses)
Confidentialité :	97,3 % - 2,7 %	(110 réponses)
Amabilité :	98,4 % - 1,6 %	(121 réponses)

Satisfaction de l'organisation des services ?

(123 réponses)

Oui 82,1 % Non 17,9 %

Seriez-vous prêt.e à recommander le Sicasmir à votre entourage

(125 réponses)

Oui 93,6 % Non 6,4 %

Le Sicasmir est-il un service public essentiel pour le territoire ?

(136 réponses)

Oui 100 % Non /

Service de Soins
Infirmiers à Domicile
SSIAD

Service d'Aide et
d'Accompagnement à Domicile
SAAD

Centre d'Accueil
de Jour Alzheimer
CAJA

Maison des Aidants
du Comminges
MDA

SICASMIR

14 RUE ROBERT SCHUMANN BP 75 31803 SAINT-GAUDENS
03 41 94 34 34 | CONTACT@SICASMIR.FR
WWW.SICASMIR.FR

RENDU COMPTE DE L'EXERCICE DE DELEGATION d'ATTRIBUTIONS PAR LA PRESIDENTE

Attributions exercées par délégation de l'organe délibérant
pour la période juin 2022 à janvier 2024
article L 5211-10 du CGCT

RESSOURCES HUMAINES

Contrats d'assurance

		2022	2023	2024
Assurances bâtiments et véhicules	GROUPAMA	14 987.09 €	16 815.03 €	10 000.82 €
Assurance du personnel	GRAS SAVOYE	114 642.03 €	107 380.95 €	Appel à cotisations à venir courant Mars 2024

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - DUERP

Le DUERP a été réalisé en Décembre 2022 par un cabinet spécialisé.

Recrutements contractuels

De Juin 2022 à Janvier 2023				
SICASMIR	SAAD	SSIAD	CAJA	MDA
2	27	7	5	1

Créations postes fonctionnaires

Néant

DELEGATION DE FONCTION

ARRETE n°2022-07

Délégation de fonction et de signature à Monsieur Denis SARRAQUIGNE, Vice-président, à l'effet d'intervenir dans les affaires courantes du syndicat afin d'en assurer le bon fonctionnement pour la période du 30 juillet 2022 au 15 août 2022 inclus.

CONVENTIONS

Nécessaires au fonctionnement des services

DATE	ORGANISME	OBJET
27/07/2023	MARPA CAP SOULE	Convention de coopération

A titre d'information, ont été signées sur propositions des communes, des conventions de mise à disposition de salles accueillant des ateliers de la MDA et de l'ESA.

D'occupation temporaire de locaux

DATE D'OCCUPATION	ORGANISME	GRATUITE	PAYANT
1/01/2024 au 31/12/2029	MAIRIE DE SAINT-GAUDENS		12 € annuels
Chaque mois : 1 ^{er} lundi 10h/12h 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi 10h/12 h tous les vendredis 9h/17h	ASSOCIATION ACTIVITES SENIORS SICASMIR (avenants 1 et 2)	X	
20/11/2023 12/11/2023 25/05/2023 07/07/2022	CTPS DU COMMINGES	X	
17/11/2022	CNFPT		100 €
01/12/2022 02/11/2022	ASSOCIATION MEDECINS PDSA COMMINGES	X	
17/01/2023 30/11/2022	SYNDICAT CGT SICASMIR	X	

Délibération n°2024-02-06

MAISON DES AIDANTS
contrat de prestation de service
« Atelier de relaxation, gestion du stress et prévention de la dépression »

Régis FARRE présente le rapport suivant :

La Plateforme de Répit et d'Accompagnement du SICASMIR a pour missions principales, de :

- proposer diverses prestations de répit et de soutien à l'aidant,
- offrir du temps libéré à l'aidant,
- prévenir l'épuisement de l'aidant, rompre son isolement,

Pour remplir ses missions, la Plateforme de Répit et d'Accompagnement met en œuvre des actions et projets.

Pour cela, le SICASMIR, gestionnaire de la Plateforme de Répit et d'Accompagnement, a besoin de faire appel à un prestataire. Après diverses recherches, la formatrice en communication et dynamique relationnelle, **Madame Cathy PFLIEGER** installée 3, rue Guynemer 31800 SAINT-GAUDENS a été retenue.

Madame Cathy PFLIEGER s'engage à organiser une action intitulée « **Atelier de relaxation, gestion du stress et prévention de la dépression** » auprès des aidants du Sicasmir.

Cette prestation a pour principales caractéristiques les éléments suivants :

- l'intervention consiste à offrir **11 séances d'une heure**, un vendredi par mois (sauf au mois d'août) de 14h30 à 15h30 – groupe de 2 à 15 personnes
- durée **du 01/01/2024 au 31/12/2024**
- coût annuel : **1 230,00 € TTC.**

Le projet de contrat de prestation de service « **Atelier de relaxation, gestion du stress et prévention de la dépression** » demeure annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical :

- **D'APPROUVER** le projet d'«**Atelier de relaxation, gestion du stress et prévention de la dépression**» tel que présenté ci-dessus
- **D'APPROUVER** le projet de contrat de prestation de service annexé à présente,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer le contrat de prestation de service telle qu'il figure en annexe de la présente délibération, ainsi que tout document afférent à cette délibération

POUR : 92

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOpte

CATHY PFLIEGER
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE
Entre les soussignés : 1) L'organisme de formation : Cathy PFLIEGER Numéro Siret : 452 896 525 00055 Adresse : 3 rue Guyanmer 31800 SAINT-GAUDENS adresse postale : 17 chemin Condeau 31200 Toulouse représenté par Cathy PFLIEGER. 2) Le client ; Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en Milieu Rural SICASMIR Adresse : 14 rue Robert Schuman BP 75 31800 Saint-Gaudens cedex représenté par sa PRESIDENTE, Madame VIGNEAUX Laure est conclu le contrat suivant,
Article 1 : objet du contrat En exécution du présent contrat, Cathy PFLIEGER s'engage à organiser l'action intitulée « Atelier de relaxation, gestion du stress et prévention de la dépression » dans le cadre de la Maison des Aîdants du Sicasmir. Il s'agit de la pratique régulière des outils de relaxations et de sophrologie auprès d'un groupe d'aîdants. Objectifs : Accompagner l'aïdant dans l'acquisition et la pratiques d'outils concrets qui permettent de gérer ses émotions afin de -se préserver et de limiter les risques d'épuisement et de décompensation psychique et somatique (anxiété, stress, dépression...) -prendre soin de lui-même dans le plaisir -développer une communication non verbale de qualité, des gestes bienveillants et un toucher «tendresse» adapté aux soins. -cultiver un état d'être de calme et de positivité indispensable à rassurer le malade tout en lui offrant apaisement et présence bienveillante. Ainsi, il aide le malade à ne pas se laisser déborder par son anxiété et ses peurs. - gérer l'agressivité et les troubles du comportement afin d'éviter qu'ils ne s'intensifient Pour favoriser l'acquisition, il est judicieux de proposer des séances régulières d'une heure, d'une fois par semaine voir tous les 15 jours. Cet entraînement collectif permet peu à peu aux participants d'utiliser la relaxation et la sophrologie dans leur vie quotidienne en toute autonomie à travers des exercices simples sources de plaisir et de détente. Ainsi, au décours, l'entraînement peut se réduire à 1 séance par mois selon l'évolution de cet apprentissage pour chaque personne et son désir. De plus, l'atelier peut être pris en cours d'année sans que cela ne pose de problèmes. Les débutants sont les bienvenus à tout moment et seront accompagnés de la même façon. Ces ateliers proposent une réelle formation pratique tout en favorisant un lien social basé sur la convivialité. Il s'agit d'une action éducative permettant à l'aïdant de prendre soin de lui-même en se ressourçant dans le plaisir à la fois physiquement mais aussi et surtout psychologiquement. Cette positivité pour lui-même favorisera un accompagnement pertinent et bienveillant du malade à domicile. Formateur : Cathy PFLIEGER : Formatrice en Communication et Dynamique relationnelle, Durée : 11 séances d'une heure soit 11 heures au total Dates : vendredi de 14H30 à 15H30 • Vendredi 12 janvier • Vendredi 23 février • Vendredi 22 mars • Vendredi 05 avril • Vendredi 17 mai • Vendredi 21 juin

- Vendredi 05 juillet
- Vendredi 13 septembre
- Vendredi 25 octobre
- Vendredi 08 novembre
- Vendredi 06 décembre 2024

Lieu : A Saint-Claude, dans les locaux du SICASMIR

Effectif formé : groupe de 2 à 15 personnes maximum afin de favoriser le lien social dans un climat de convivialité. Voir feuilles d'émargement

Modalités de suivi et appréciation des résultats :
Fiches de présence émargées

Article 2 : Dispositions financières

a) Le client, en contrepartie des actions réalisées, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais d'intervention : 1238 euros soit au total : 1230€ TTC.

b) L'organisme de formation et prestataire de services, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du présent contrat ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées à ce titre.

c) Modalités de règlement :

Par chèque ou par virement bancaire à réception de la facture. Le délai de règlement est de 30 jours à partir de la date de réception de la facture.

Article 3 : Droit de résiliation

a) En cas de réalisation du présent contrat par le client à moins de 15 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action.

b) En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1, le client se réserve le droit de mettre fin au présent contrat. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 10 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées au présent contrat, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée du contrat.

Article 4 : Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature pour s'achever au 31 décembre 2024.

Article 5 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Fait en double exemplaire, à

Pour le client,
Signature précédée de la mention
manuscrite «lu et approuvé»

Pour le prestataire de services,
Signature précédée de la mention
manuscrite «lu et approuvé»

Madame LA PRESIDENTE

Cathy PFLIEGER, responsable

Délibération n°2024-02-07

BUDGET ANNEXE CAJA M22 - PRODUITS IRRECouvrABLES

D SARRAQUIGNE donne lecture du rapport suivant :

Le Trésor Public a transmis une demande d'annulation de créances au profit de bénéficiaires du Centre d'Accueil de Jour Alzheimer.

Le montant à annuler s'élève à 209.42 €.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical

- **D'APPROUVER** la demande d'annulation de ces créances

- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer les documents afférents à cette délibération.

POUR : 92

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOpte

Délibération n°2024-02-08

**BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE -
M22 - PRODUITS IRRECouvrABLES**

D SARRAQUIGNE donne lecture du rapport suivant :

Le Trésor Public a transmis une demande d'annulation de créances au profit de bénéficiaires du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Le montant à annuler s'élève à 1 495.56 €.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical

- **D'APPROUVER** la demande d'annulation de ces créances
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer les documents afférents à cette délibération.

POUR : 40

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOpte

La Présidente ajoute que les deux délibérations portant sur les produits irrécouvrables concernent des sommes datant d'une dizaine d'années.

QUESTIONS DIVERSES

M de GAULEJAC demande quel est l'état de l'absentéisme, sur le SAAD essentiellement.

La Présidente dit que les heures improductives ont légèrement baissé mais ce n'est pas acquis (43 % en 2023). Les arrêts maladie repartent un petit peu à la hausse ces dernières semaines. La situation financière est suivie quotidiennement. 40 KF / mois étaient perdus en 2023, ce n'est plus le cas. Les frais de fonctionnement ont été drastiquement réduits passant de 304 000 € en 2022 à 170 000 € en 2023.

Pour conclure, **la Présidente** rappelle les dates du prochain comité syndical qui concernera toute la partie budgétaire : 12 et 19 mars.

Les différents comptes administratifs 2023 affichent un excédent, y compris pour le SAAD.

Le rétablissement de l'activité dans sa globalité était un véritable pari. La situation semble sereine.

L'ordre du jour étant épuisé, La PRESIDENTE remercie l'assemblée.

La séance est levée à 18h45.

**Le secrétaire de séance,
Denis SARRAQUIGNE**



**La Présidente,
Laure VIGNEAUX**





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2024

Comité Syndical du 27 FEVRIER 2024

Date Comité Syndical	Délibération N°	Titre	Vote
27/02/2024	2024.02.01	Approbation du procès verbal de la séance du 24 Octobre 2023	Adopté
27/02/2024	2024.02.02	Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024	Adopté
27/02/2024	2024.02.03	Indemnité forfaitaire pour travail le dimanche et les jours fériés	Adopté
27/02/2024	2024.02.04	Revalorisation Compte Epargne Temps	Adopté
27/02/2024	2024.02.05	BUDGET PRINCIPAL SICASMIR M57 Produits irrecouvrables	Adopté
27/02/2024	2024.02.06	MAISON DES AIDANTS Contrat de prestation de service "Atelier de relaxation, gestion du stress et prévention de la dépression"	Adopté
27/02/2024	2024.02.07	BUDGET ANNEXE CAJA M22 Produits irrecouvrables	Adopté
27/02/2024	2024.02.08	BUDGET ANNEXE SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE -M22 Produits irrecouvrables	Adopté

La Présidente,
Laure VIGNEAUX

SICASMIR
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
d'ACTION SOCIALE
EN
MILIEU RURAL
31800 ST-GAUDENS

Le secrétaire de séance,
Denis SARRAQUIGNE

Date de mise en ligne le 28.02.2024